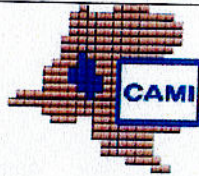


**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER**

Téléphone: +243 858 193 909
Facsimile:
Email: info@cami.cd
Website: www.cami.cd



DIRECTION GENERALE
Croisement des Avenues Mpolo Maurice et
Kasa-Vubu, GOMBE
Numéro d'Impôt A 0700326 N
BP 7987, Kin 1
KINSHASA

ACTE NOTARIE N°084 /2023

L'an deux mil vingt-trois, le treizième jour du mois d'octobre-----
Nous soussignés Popol MABOLIA YENGA, Directeur Général du Cadastre Minier, Kinshasa/Gombe,
certifions que-----

Le contrat d'amodiation partielle conclu à Lubumbashi en date du 29 septembre 2023 entre LA
GENERALE DES CARRIERES ET DES MINES, en abrégé « GECAMINES SA » ci-après dénommée
« l'Amodiante » et la SOCIETE K-YENE MULTI-SERVICES SARL, ci-après dénommée
« l'Amodiatiaire »-----

Dont les clauses sont ci-dessus insérées, nous a été présenté ce jour à Kinshasa par : -----
Monsieur Nelson KABALA NSENGA, Directeur au Département Juridique de la GECAMINES SA,
conformément au mandat lui délivré en vertu des dispositions de l'article 19 dudit contrat
d'amodiation par Messieurs LUKAMA NKUNZI Guy-Robert et NKALA BASADILUA Placide,
respectivement Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la « GECAMINES
SA », titulaire du Permis d'Exploitation n° 2353 ainsi que par Monsieur MAPENDO KIRIZI Rosalinda,
Gérante de la SOCIETE K-YENE MULTI-SERVICES SARL -----

Comparaissant en personne, en présence de Messieurs Joseph MBUYU MASUSU et SHAMPA
KAPUKU -----

Agents du Cadastre Minier, témoins instrumentaires à ce requis, réunissant les conditions exigées
par la loi -----

Lecture du contenu de l'acte susdit a été faite par nous, Notaire, au comparant et aux témoins-----
Le comparant préqualifié a déclaré devant nous et en présence desdits témoins que l'acte susdit tel
qu'il est dressé, renferme bien l'expression de la volonté des mandants, que ces dernières sont seuls
responsables de toutes contestations pouvant naître de l'exécution des présentes sans évoquer la
complicité du Cadastre Minier ainsi que de son Directeur Général, agissant en tant que Notaire
conformément aux articles 12 et 177 du Code Minier, 2 point 8 et 16 du Décret n°17/005 du 03 avril
2017 portant Statuts, Organisation et Fonctionnement du Cadastre Minier .-----

En foi de quoi, les présentes ont été signées par nous, Notaire, le comparant et les témoins et
revêtues du sceau du Cadastre Minier -----

SIGNATURE DU COMPARANT

Nelson KABALA NSENGA

SIGNATURE DU NOTAIRE

Popol MABOLIA YENGA

SIGNATURE DES TEMOINS

Joseph MBUYU MASUSU

SHAMPA KAPUKU

DROITS PERCUS :

Frais de dépôt : 1500 USD-----

Suivant quittance n°0596-----

Inscription au cahier d'enregistrement des demandes d'inscription des contrats d'amodiation-----

L'an deux mil vingt-trois, le 13 octobre-----

Frais d'acte :

LE NOTAIRE